

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne tenue le 16 janvier 2017, à 20 h 00, à la cafétéria de l'école Notre-Dame-de-Fatima, 2463, rue Victoria, Sainte-Julienne, au lieu ordinaire des séances et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Monsieur Claude Rollin, district 1
Monsieur Stéphane Breault, district 2
Madame Manon Desnoyers, district 3
Monsieur Yannick Thibeault, district 4
Monsieur Normand Martineau, district 6

Monsieur Richard Desormiers, district 5 est absent.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Marcel Jetté, maire.

Est présente, madame France Landry, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Le maire déclare la séance ouverte à 20 h 00.

17-01R-001 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Normand Martineau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

17-01R-002 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2016

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2016 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

17-01R-003 ADOPTION DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2016

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Normand Martineau
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2016 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DE LA SÉANCE

Le maire ouvre la période de questions et invite les personnes présentes à s'exprimer.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés au conseil:

- Comptes rendus de divers comités internes;
- Procès-verbal du 19 décembre 2016 du comité consultatif d'urbanisme.

17-01R-004

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil approuve la liste déposée des comptes à payer aux fournisseurs pour un montant de 412 404.97\$ et en autorise le paiement.

LISTE DES COMPTES À PAYER décembre 2016

# chèque	FOURNISSEUR	MONTANT	
		2016	2017
57504	Ace Arthur Rivest	1 256,11 \$	72,15 \$
57505	Audiocomm	537,51 \$	
57506	Bash Textiles Canada	114,24 \$	
57507	ACCÉO Solutions	2 929,57 \$	
57508	Buro Plus Martin	1 359,72 \$	
57509	Bell service de réclamation	1 561,88 \$	
57510	C.O Bombardier	710,01 \$	
57511	Carrossier mobile	1 080,77 \$	
57512	Construction S.R.B. SCC Convergence stratégies &	299,13 \$	
57513	communications	2 586,94 \$	
57514	Cummins Est	1 732,10 \$	
57515	La Commission scolaire des Samares	1 131,40 \$	
57516	Les clôtures Arboit	2 200,62 \$	
57517	Camions Inter-Lanaudière	4 680,52 \$	200,03 \$
57518	Dunton Rainville	32 468,29 \$	
57519	DCA comptable professionnelle	1 746,19 \$	
57520	Déneigement E.P.		1 724,63 \$
57521	Les entreprises Daniel & fils	804,83 \$	804,83 \$
57522	Les glissières Desbiens	9 570,47 \$	
57523	Dicom Express	110,50 \$	
57524	Les emballages Ralik	3 129,83 \$	
57525	Joliette Hydraulique	740,54 \$	
57526	Les entreprises Jean-Denis Roy	966,94 \$	
57527	ELJ Fournitures services	51,69 \$	
57528	Excavation Boulatec enr.		524,28 \$
57529	Excavation Carroll EDF (entreprises Desjardins &	2 149,35 \$	9 679,53 \$
57530	Fontaine	197,30 \$	
57531	Fonds de l'information sur le territoire	200,00 \$	

57532	Ferme Guy Rivest		252,95 \$
57533	PME Inter notaire	4 563,59 \$	
57534	Gaz propane Rainville	2 553,54 \$	
57535	Gauvin équipement	517,39 \$	
57536	IP Communications		68,99 \$
57537	Juteau Ruel	829,35 \$	
57538	Kiwi le centre d'impression	1 144,00 \$	
57539	Librairie Lu-Lu	2 506,62 \$	
57540	Énergies Sonic RN	32 414,29 \$	
57541	Location 125.com	5,75 \$	
57542	Logiciel Sports-plus	139,12 \$	
57543	Les fleurs de Capucine	347,19 \$	
57544	LCM Électrique	6 780,29 \$	
57545	Imagewear une division de l'Équipeur	376,97 \$	
57546	Larochelle équipement	137,03 \$	
57547	MRC de Montcalm	2 334,38 \$	
57548	Marché S. Beaulieu	156,93 \$	49,94 \$
57549	Matériaux construction Harry Rivest & fils	2 249,81 \$	
57550	K+S Sel Windsor ltée	21 117,13 \$	
57551	MLC Associé	2 736,41 \$	
57552	Marquage de lignes Montérégie	643,86 \$	
57553	Nexion		482,90 \$
57554	Solutions NC		1 379,70 \$
57555	Oxygène Millénair	782,64 \$	
57556	Plomberie Montcalm	745,81 \$	
57557	Purolator courrier	78,94 \$	
57558	Promécanic service	5 662,52 \$	
57559	Benson	5 612,11 \$	695,99 \$
57560	Québec linge	631,06 \$	
57561	Librairie Renaud-Bray	3 343,22 \$	
57562	Sintra	8 315,86 \$	
57563	Solegis avocats	2 859,15 \$	
57564	SPCA Lanaudière Basses-Laurentides		4 277,57 \$
57565	Simo management	9 011,80 \$	
57566	STI services en technologie de l'informatique	183,96 \$	
57567	Les technologies Stay connected	879,56 \$	
57568	Shred-it	110,96 \$	
57569	Solmatech	29 368,08 \$	
57570	Tech-Mix division de Bauval	938,78 \$	
57571	Tenaquip limited	926,16 \$	
57572	Tisseur Inc.	3 353,23 \$	
57573	Les Gestions Techn'O Logic inc.		1 041,67 \$
57574	Technorem	4 246,61 \$	
57575	Tracteur 125	4 918,49 \$	
57576	Municipalité de Rawdon	1 533,49 \$	
57577	Vohl Inc.	307,68 \$	
57578	Katty Dupras	32,40 \$	
57579	Marcel Jetté	439,11 \$	
57580	Jocelyn Lépine	88,72 \$	
57581	EBI Environnement	86 193,50 \$	
57582	Municipalité de Sainte-Julienne	54,10 \$	
57583	Thibodeau Héloïse	1 724,63 \$	
57584	Alarmes & Sécurité P.M. inc.		623,16 \$
57585	Allen Roulements & Technologie		275,96 \$
57586	CTM Mobile	1 697,03 \$	

57587	Concassage Carrol	296,92 \$	
57588	Entreprise Malisson inc.		6 553,58 \$
57589	Hewitt équipement limité	268,47 \$	
57590	Annulé		
57591	Les machineries Saint-Jovite	1 773,58 \$	
57592	Les services EXP	4 843,90 \$	
57593	Martech	1 599,65 \$	
57594	Municipalité de St-Jacques	58,33 \$	
57595	Municipalité de St-Charles-Borromée	3 000,00 \$	
57596	Médias transcontinental	467,55 \$	
57597	Pépinière 1050 DS	28,96 \$	
57598	ADT Protectron sec		230,41 \$
57599	Rabais Campus		940,50 \$
57600	Info page	229,84 \$	229,84 \$
57601	Aréo-feu	8 961,69 \$	
57602	Pinard Ford Ste-Julienne	33,18 \$	
57603	Bureau en gros	22,04 \$	
57604	S.R.Bourgeois & frère	69,68 \$	
57605	CMP Chayer inc. L'Arsenal	1 956,30 \$	
57606	Centre du	2 993,80 \$	
57607	Chalut auto Joliette	1 019,20 \$	
57608	Bédard réfrigération	1 410,65 \$	
57609	Raymond Lasalle	58,59 \$	
57610	L'Ami du Bûcheron	863,10 \$	
57611	L'union des municipalités du Québec	143,72 \$	
57612	Protection incendie Viking	603,62 \$	
57613	Recyc-Québec	57,49 \$	
57614	Receveur général du Canada	183,16 \$	
57615	Société de l'assurance automobile	10,75 \$	
57616	Soudure et usinage Nortin	1 499,46 \$	
57617	TVA publication service	137,91 \$	
57618	Techno diesel	206,42 \$	
57619	Fédération québécoise des municipalités	1 379,70 \$	
57620	Maxime Varin	59,60 \$	
57621	Westburne ltée	983,62 \$	
57622	Déneigement Péloquin		12 377,06 \$
57623	Déneigement Péloquin		4 788,72 \$

	2016	2017
TOTAL	365 130,58 \$	47 274,39 \$

TOTAL 2016-2017

412 404,97 \$

ADOPTÉE

17-01R-005

ACCEPTATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ÉMIS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ :

QUE le conseil approuve la liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés au cours du mois de décembre 2016 et totalisant un montant de 906 839.20 \$.

M. Normand Martineau vote contre.

LISTE DES CHÈQUES ÉMIS DÉCEMBRE 2016

#	Chèque Fournisseur	Montant
	57485 Benoit Lamontagne	1 000,00 \$
	57486 Lucien Auger	1 000,00 \$
	57487 Excavation Normand Majeau	159 294,74 \$
	57488 Généreux construction	67 320,82 \$
	57489 Norclair	82 004,01 \$
	57490 Pavage JD	45 402,23 \$
	57491 Au Sentier de l'Érable	2 410,09 \$
	57492 Centre de pompes Villemaire	40 502,02 \$
	57493 Office municipal d'habitation de Ste-Julienne	269,00 \$
	57494 Alexandre Bonneau	6 248,75 \$
	57495 François Mailhot	310,00 \$
	57496 Claude Blain	240,00 \$
	57497 Arthur Duquette	200,00 \$
	57498 Jeannine Ricard	200,00 \$
	57499 Patricia Roy	160,00 \$
	57500 Mario St-Georges	160,00 \$
	57501 Robert Robillard	240,00 \$
	57502 Groupe Scout de Ste-Julienne	1 360,00 \$
	57503 Ministre des finances	10 877,00 \$
	Montant total:	419 198,66 \$

LISTE ACCÈS D

FOURNISSEUR	MONTANT
1497 CARRA	4 021,36 \$
1498 Fonds solidaire travail Qué.	5 249,33 \$
1499 Ministre du Revenu Québec	32 458,07 \$
1500 Receveur général du Canada	14 893,79 \$
1501 Hydro-Québec	4 195,91 \$
1502 Desjardins sécurité financière	20 743,13 \$
1503 Services financiers Caterpillar	2 588,73 \$
1504 Joliette Nissan	380,83 \$
1505 It Cloud solutions	59,73 \$
Les services financiers De Lage Landen	
1506 CDA	525,67 \$
1507 Compagnie de location crédit Ford Canada	677,65 \$
1508 Ministre du Revenu Québec	79 206,76 \$
1509 Receveur général du Canada	37 837,81 \$
1510 Bell mobilité	17,25 \$
1511 Bell Canada	544,29 \$
1512 Hydro-Québec	5 279,61 \$
1513 Hydro-Québec	755,46 \$
1514 Telus	1 597,63 \$
1515 Visa Desjardins	3 913,61 \$
1516 Vidéotron	302,60 \$
1517 Ministre du Revenu Québec	29 612,49 \$
1518 Receveur général du Canada	14 692,15 \$
1519 Foss national Leasing	2 789,10 \$
1520 Vidéotron	168,90 \$
1521 CARRA	5 270,00 \$
1522 Fonds solidaire travail Qué.	14 478,08 \$

Montant total **282 259,94 \$**

TRANSFERTS BANCAIRES

Paie 24 B:Maladies monnayables	58 511,71 \$
Élus	0,00 \$
Bleus	19 707,63 \$
Blanc	15 068,05 \$
Cadres	23 736,03 \$
Pompiers	0,00 \$
Paie 25: 27-11 au 10-12-2016	70 599,92 \$
Élus	8 336,11 \$
Cols bleus	21 161,41 \$
Cols blancs	15 250,33 \$
Cadres	23 222,51 \$
Pompiers	2 629,56 \$
Paie 26: 11-12 au 24-12-2016	76 268,97 \$
Élus	6 007,22 \$
Cols bleus	26 794,67 \$
Cols blancs	15 490,75 \$
Cadres	23 271,82 \$
Pompiers	4 704,51 \$
Grand total des déboursés et chèques émis	906 839,20 \$

ADOPTÉE

17-01R-006

CONTRAT DE SERVICES 2017 - STI INC.

- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a besoin d'obtenir des services informatiques pour suppléer aux problèmes pouvant survenir et pour assurer le maintien de sa flotte informatique;
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut s'assurer du maintien de l'efficacité de son réseau;
- CONSIDÉRANT QUE Service en Technologie de l'Informatique (STI) Inc., représentée par M. Philippe De France, est disposé à offrir ses services selon l'offre datée du 3 octobre 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil:

- Accorde le contrat de support informatique pour l'année 2017 à Service en Technologie de l'Informatique (STI) Inc. au montant de 15 610.20 \$ plus les taxes applicables et en autorise le paiement selon les modalités décrites dans l'offre datée du 3 octobre 2016.

ADOPTÉE

17-01R-007 COTISATION ET ADHÉSION 2017

CONSIDÉRANT QUE le conseil, lors de l'élaboration du budget 2017, a prévu les montants nécessaires aux paiements des cotisations de diverses associations auxquelles la Municipalité désire participer;

CONSIDÉRANT QUE le paiement des cotisations professionnelles du personnel-cadre est prévu dans chacun de leur contrat de travail;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise la directrice générale, conformément aux disponibilités budgétaires établies par le conseil lors de l'adoption du budget 2017 et sous réserve d'en informer le Comité plénier, à procéder au paiement des cotisations professionnelles du personnel-cadre et au paiement du renouvellement ou à l'adhésion de la Municipalité à diverses associations.

ADOPTÉE

17-01R-008 CONGRÈS ET REPRÉSENTATION

CONSIDÉRANT QUE des sommes ont été budgétées pour l'année 2017 afin de pourvoir aux dépenses de participation des membres du conseil à des congrès et/ou des représentations;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu que certains membres du personnel-cadre participent à divers congrès ou représentation en lien avec leur fonction;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale est autorisée à permettre la participation du personnel-cadre à certains congrès, colloque ou formation, sous réserve d'en informer le comité plénier et des disponibilités budgétaires relatives à cette participation;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise le paiement des frais de représentation et/ou de participation à divers congrès du maire, des membres du conseil municipal et/ou du personnel, conformément aux disponibilités budgétaires des postes afférents;

QUE les frais d'hébergement, lorsqu'applicables, sont à la charge de la municipalité;

QUE la directrice générale est autorisée à rembourser les frais de déplacement des membres du conseil, ainsi que les frais de repas et de déplacement du personnel lors de leur participation à des congrès, colloque ou autre moyennant le dépôt des pièces justificatives à cet effet;

QUE le conseil accorde un per diem de 100 \$ pour la participation des membres du conseil à des congrès et en autorise le versement sur preuve de leur inscription audit congrès.

ADOPTÉE

17-01R-009

COTISATION ANNUELLE - UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)

CONSIDÉRANT les nombreux avantages dont la Municipalité peut bénéficier par son adhésion à l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise la directrice générale à :

- Inscrire la Municipalité de Sainte-Julienne à titre de membre de l'Union des municipalités du Québec pour l'année 2017;
- Faire parvenir à l'Union des municipalités du Québec un chèque au montant de 5 270.48 \$ plus les taxes applicables à titre de cotisation annuelle conformément à la facture datée du 27 octobre 2016 excluant la tarification au Carrefour du capital humain.

ADOPTÉE

17-01R-010

LICENCES D'UTILISATION DE LOGICIELS 2017

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité détient plusieurs licences d'utilisation de logiciels requis par divers départements;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit renouveler annuellement les droits d'utilisation de licences et soutien technique relatif aux divers logiciels implantés;

CONSIDÉRANT QUE des sommes ont été budgétées à cet effet;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise la directrice générale, conformément aux disponibilités budgétaires établies par le conseil lors de l'adoption du budget 2017 et sous réserve d'en informer le Comité plénier, à procéder au renouvellement des licences d'utilisation des logiciels requises pour l'année 2017 et au paiement des renouvellements.

ADOPTÉE

17-01R-011

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (ÉTATS FINANCIERS 2014, RÉVISION BUDGÉTAIRE 2016 ET BUDGET 2017)

- CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a déposé le rapport d'approbation des états financiers 2014 des Offices municipaux d'habitation (OMH) de Sainte-Julienne;
- CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires révisées 2014 laissaient entrevoir un déficit anticipé de 96 250.00 \$;
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a versé un montant de 9 625 \$ correspondant à 10 % du déficit anticipé pour 2014;
- CONSIDÉRANT QUE les états financiers 2014 démontrent un déficit à répartir de 75 966 \$ et un montant de dépenses non reconnues de 495 \$ qui doit être assumé par la Municipalité;
- CONSIDÉRANT QUE le montant qui aurait dû être versé par la Municipalité pour l'année 2014 se chiffre à 8 091 \$;
- CONSIDÉRANT QU' en vertu des prévisions déposées, une somme de 1 534 \$ a été versée en trop et doit être récupérée;
- CONSIDÉRANT QUE d'autre part, la SHQ a déposé des prévisions budgétaires révisées pour l'année 2016 au montant de 82 616.00 \$;
- CONSIDÉRANT QU' un montant de 8 224.00 \$ a déjà été versé conformément aux prévisions antérieures déposées pour 2016 et qu'en conséquence un somme supplémentaire de 38 \$ doit être versé à l'organisme conformément à ces prévisions révisées;
- CONSIDÉRANT QUE la SHQ a déposé ses prévisions budgétaires pour l'année 2017 laissant entrevoir un déficit anticipé de 84 769 \$;
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit verser 10 % du déficit anticipé représentant un montant de 8 477 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit approuver les états financiers et les prévisions budgétaires révisées;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution.

QUE le conseil:

- Accepte le dépôt des états financiers 2014 démontrant un déficit de 75 966 \$ et les prévisions budgétaires révisées 2016 laissant entrevoir un déficit de l'ordre de 82 616 \$;
- Accepte les prévisions budgétaires 2017 démontrant un déficit anticipé de 84 769 \$;
- Autorise le versement d'un montant de 6 981.00 \$ pour combler la différence entre les montants versés et ceux réellement dus et correspondant à 10 % du déficit généré.

ADOPTÉE

17-01R-012 EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire se prévaloir, pour l'année 2017, du programme Emplois d'été Canada afin d'embaucher un aide-mécanicien, un préposé aux archives, un technologue en développement du territoire et un journalier à la voirie;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise la directrice générale à présenter une demande de subvention dans le cadre du programme Emplois d'été Canada pour l'embauche de 4 étudiants au cours de l'été 2017.

ADOPTÉE

17-01R-013 JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT QUE depuis près de 10 ans, le CREVALE a réussi, grâce à ses actions, à l'engagement de ses partenaires et à la multiplication des initiatives des membres de la communauté, à mobiliser les Lanaudois à l'égard de la persévérance scolaire, et que des gains ont été enregistrés;

CONSIDÉRANT QUE Lanaudière est la troisième région du Québec quant aux gains entre les cohortes de 1998 et 2007 pour les taux de diplomation et de qualifications après sept ans au secondaire;

- CONSIDÉRANT QUE** malgré une augmentation portant son taux de diplomation au secondaire à 68,2 %, Lanaudière se classe parmi les cinq régions administratives du Québec ayant les plus faibles taux de diplomation;
- CONSIDÉRANT QU'** un jeune qui possède un diplôme d'études secondaires gagne annuellement 15 000 dollars de plus qu'un décrocheur. Sa contribution à l'économie de son milieu est donc plus grande, il coûte moins cher en sécurité civile et en soins de santé, et il participe davantage à la vie citoyenne (il vote, donne du sang, fait du bénévolat, etc.) ;
- CONSIDÉRANT QUE** le décrochage scolaire au secondaire a des impacts négatifs importants sur l'économie de la municipalité et de la région, lesquels sont évalués à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;
- CONSIDÉRANT QUE** la persévérance scolaire est l'affaire de tous; l'école a besoin de notre appui et notre municipalité a aussi un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire de ses jeunes citoyens;
- CONSIDÉRANT QUE** les Journées de la persévérance scolaire sont un temps fort de l'année pour unir nos forces, encourager les jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités, que l'éducation doit demeurer une priorité dans Lanaudière;
- CONSIDÉRANT QUE** la lecture et l'écriture sont nécessaires à l'apprentissage de toutes les matières scolaires et que c'est en éveillant tôt les enfants au monde de l'écrit qu'on obtient les meilleures chances d'en faire un jour de bons lecteurs;
- CONSIDÉRANT QUE** l'accompagnement parental joue un rôle de taille dans la persévérance des jeunes et se vit au quotidien, de diverses manières;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De reconnaître la persévérance scolaire comme une priorité et un enjeu important pour le développement de notre municipalité. Pour ce faire, nous nous engageons à participer aux journées de la persévérance scolaire et à relever le défi de « Municipalité première de classe 2017 », et à :

1. Offrir des activités de loisir parents-enfants;
2. Offrir des activités d'éveil à la lecture parents-enfants;
3. Offrir des activités de loisir pour encourager l'activité physique chez les jeunes;

4. Publier des textes sur la persévérance scolaire dans nos outils de communication;
5. Faire la promotion des JPS sur le panneau électronique de la ville, infolettre ou site web;
6. Porter le ruban de la persévérance scolaire;
7. Remettre des cartes d'encouragement ou de certificats de superhéros de la persévérance scolaire;
8. Effectuer la distribution d'outils de sensibilisation aux parents de notre municipalité;
9. Investir dans la bibliothèque municipale;
10. Diffuser sur le panneau électronique de la ville des messages d'encouragement destinés aux étudiants;
11. Diffuser dans le bulletin municipal des messages félicitant les nouveaux diplômés de leur territoire;
12. Diffuser des messages de valorisation des enseignants (première semaine de février, soit du 5 au 11 février 2017)
13. Collaborer avec les écoles de notre milieu;
14. Maintenir la certification oser-jeunes ;
15. Invitation du CREVALE à présenter ses actions ou parler des conséquences économiques du décrochage scolaire lors d'une séance du conseil municipal ou d'une rencontre des gestionnaires municipaux.

ADOPTÉE

17-01R-014

PARUTION BELLE JULIENNE 2017

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité publie, depuis quelques années, le cahier « La Belle Julienne », lequel offre diverses informations aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire poursuivre la distribution de ce cahier et maintenir les parutions à six (6) par année;

CONSIDÉRANT QUE des sommes ont été budgétées à cette fin;

CONSIDÉRANT la date de tombée des parutions;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil mandate la chef des communications pour la préparation de 6 cahiers « La Belle Julienne » au cours de l'année 2017 soit en février, avril, juin, août, octobre et décembre;

QUE la chef des communications s'assure de présenter et de faire approuver le contenu par la direction générale;

QUE le conseil autorise le déboursement des montants nécessaires à ces parutions et distributions, le tout conformément au budget approuvé.

ADOPTÉE

**17-01R-015 AUTORISATION DE PASSAGE CLUB QUAD MOTO M.A.N. -
RANG ST-FRANÇOIS**

CONSIDÉRANT QUE le Club Quad Moto M.A.N. Inc. a déposé
une demande à la Municipalité de circuler
sur le Rang St-François, sur une distance
de 4,6 km, entre la Montée St-François et
le chemin Grande Ligne pour l'hiver
2016-2017;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil:

Autorise temporairement la circulation en quad sur le rang St-François sur une distance de 4,6 km entre la Montée St-François et le chemin Grande Ligne;

Exige au Club Quad Moto M.A.N. Inc. d'effectuer l'installation appropriée des panneaux de signalisation nécessaires à la sécurité des usagers en quad sur le rang St-François.

ADOPTÉE

**17-01R-016 VERSEMENT VACANCES 2016 - PIERRE BOISVERT ET MAXIME
BOURDON**

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 16-12R-434 les
vacances 2016 de M. Pierre Boisvert et
M. Maxime Bourdon ont été reportées en
2017;

CONSIDÉRANT la nécessité d'optimiser la présence des
deux employés pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT les nouvelles conditions négociées lors
de la convention collective des cols bleus
en ce qui a trait aux vacances (article 17)
qui permettent aux cols bleus de se
prévaloir de leurs nouvelles banques de
vacances en janvier de chaque année;

CONSIDÉRANT QUE de permettre la prise de vacances de
deux années dans la même année
handicape sérieusement le département
de mécanique;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de
relations de travail dans cette situation
exceptionnelle;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE :

Le conseil autorise la chef de division finances à procéder exceptionnellement au paiement des vacances impayées à M. Pierre Boisvert et à M. Maxime Bourdon pour la période du 1^{er} mai 2016 au 31 décembre 2016.

ADOPTÉE

17-01R-017

**DÉNEIGEMENT PÉLOQUIN - POINTS D'EAU SERVICE INCENDIE
2016-2017**

- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit assurer un accès sécuritaire à différents endroits pour le ravitaillement en eau pour le service incendie lors d'un feu;
- CONSIDÉRANT QUE ces points d'eau sont situés au Lac McGill, au Lac Sportsman et au Lac Dumoulin;
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est devenue propriétaire de la rue des Canaris;
- CONSIDÉRANT QUE Déneigement Péloquin a effectué le déneigement des points d'eau et de la rue des Canaris à l'hiver 2015-2016;
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire poursuivre cette entente pour la saison 2016-2017;
- IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil :

- autorise le paiement de la facture de Déneigement Péloquin au montant de 800 \$ pour le déneigement des accès aux points d'eau effectués durant la saison hiver 2015-2016 et 2016-2017;
- Autorise Déneigement Péloquin à effectuer le déneigement des accès aux points d'eau du Lac Sportsman, du Lac Mc Gill et du Lac Dumoulin ainsi que la rue des Canaris pour la saison hiver 2016-2017;

ADOPTÉE

17-01R-018

LIB'SHOW

- CONSIDÉRANT QU' une demande d'évènement familial a été déposée par Lib'Show;
- CONSIDÉRANT QUE la présentation du comité a été faite par Éric Paré, David Renaud et Cassandre Paradis, organisateurs;

- CONSIDÉRANT QU' il s'agit d'un évènement culturel visant à rassembler des artistes, humoristes et groupes de musique;
- CONSIDÉRANT QUE plusieurs activités seront disponibles sur le site de l'évènement;
- CONSIDÉRANT QU' une entente de partenariat a été conclue entre Lib>Show et le Groupe Scout et Guides de Sainte-Julienne;
- CONSIDÉRANT la recommandation positive du projet;
- IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Normand Martineau
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise l'organisation d'un évènement familial au 2786, 3e rang, Sainte-Julienne, par Lib>Show au mois de juillet 2017 tel que présenté dans sa demande datée du 16 novembre 2016.

ADOPTÉE

17-01R-019

PROJET D'IMPLANTATION D'UN COMPLEXE COMMUNAUTAIRE

- CONSIDÉRANT QUE l'incendie de l'hôtel de ville survenue le 29 mars 2016 a complètement détruit la salle communautaire Michel-Grégoire;
- CONSIDÉRANT le terrain laissé vacant depuis l'incendie;
- CONSIDÉRANT QUE le centre communautaire situé au 2546, rue Eugène-Marsan est devenu désuet;
- CONSIDÉRANT la volonté du conseil à maintenir un service communautaire à sa population et à ses organismes;
- CONSIDÉRANT la volonté du conseil de rendre accessible des locaux et des espaces de qualité;
- CONSIDÉRANT QUE les besoins de la population sont de plus en plus grandissants;
- CONSIDÉRANT la volonté clairement exprimée par la population lors de la consultation publique effectuée l'automne dernier d'avoir accès à une piscine intérieure;
- CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à la disposition de nos organismes et de notre clientèle plus démunie une cuisine communautaire fonctionnelle répondant à leurs besoins;
- CONSIDÉRANT QUE selon les statistiques du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Lanaudière, le taux d'accroissement, chez les personnes âgées de 65 ans et plus et résidents de la MRC de Montcalm sera le plus élevé d'ici les dix prochaines années, soit une hausse de 50 %;

CONSIDÉRANT QUE selon les statistiques du CISSS de Lanaudière, la MRC de Montcalm connaîtra une hausse de 20 % des jeunes âgés entre 0 et 17 ans;

CONSIDÉRANT le besoin urgent de logements pour personnes âgées et retraitées;

CONSIDÉRANT QU' il est primordial de garder nos aînés au sein de notre communauté, que leur expérience et leur sagesse sont une richesse pour la collectivité;

CONSIDÉRANT QUE selon les statistiques du CISSS de Lanaudière, Sainte-Julienne connaîtra une croissance démographique significative d'ici les dix prochaines années, soit une hausse de 18 %;

CONSIDÉRANT QUE selon les statistiques du CISSS de Lanaudière, Sainte-Julienne se place au deuxième rang de la plus forte variation de population parmi les dix municipalités de la MRC de Montcalm;

CONSIDÉRANT le manque accru de logements pour personnes âgées et l'exil vers les villes voisines de nos citoyens âgés de 55 ans et plus ;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution;

QUE le conseil mandate le comité finances en collaboration avec le comité d'urbanisme à évaluer la faisabilité de travailler un projet d'implantation d'un complexe communautaire incluant : piscine intérieure, conditionnement physique, salle multifonctionnelle, locaux pour les organismes, cuisine communautaire, ainsi qu'un projet de logements de qualité destiné aux personnes de 55 ans et plus;

QUE le conseil autorise le comité finances à mandater les services professionnels nécessaires à l'étude de ce projet le cas échéant;

QUE ce projet public et privé soit étudié en collaboration avec les Fonds immobiliers de solidarité FTQ.

ADOPTÉE

17-01R-020

DÉPLOIEMENT DE L'IDENTITÉ VISUELLE ET DE L'IMAGE DE MARQUE DE LA MUNICIPALITÉ - CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire retenir les services de communication du centre de services partagés du Québec pour obtenir l'accompagnement opérationnel et administratif nécessaire à la réalisation du projet de déploiement de l'identité visuelle et de l'image de marque de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les règles d'adjudication des contrats par une Municipalité ne s'appliquent pas aux acquisitions effectuées ou dont les conditions ont été négociées par le centre de services partagés du Québec ou par un ministère conformément aux règlements adoptés en vertu de la Loi sur les contrats des organismes publics (Chapitre C-65.1);

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ :

QUE le conseil municipal dans le cadre du projet de déploiement de l'identité visuelle et de l'image de marque de la municipalité de Sainte-Julienne autorise la direction générale à déposer auprès du centre de services partagés du Québec (CSPQ) une demande de service en publicité pour un budget global maximal de 50 000 \$ (plus les taxes applicables), incluant les frais de gestion du contrat par le CSPQ;

QUE la direction générale soit autorisée à signer tous les documents nécessaires à cette fin et à effectuer cette dépense prévue au budget.

M. Normand Martineau vote contre.

ADOPTÉE

17-01R-021

MANDAT CONVERGENCE

CONSIDÉRANT les projets en développement pour l'année 2017 concernant notamment une nouvelle image municipale et l'implantation d'un centre communautaire;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu que le conseil se fasse accompagner par un consultant en communication pour assurer un suivi de ces différents dossiers;

CONSIDÉRANT QUE la firme veut appuyer la Municipalité dans ses démarches traitant notamment d'enjeux stratégiques et prioritaires;

CONSIDÉRANT l'offre de services déposée par Convergence-stratégies et communications en janvier 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ :

QUE le conseil accepte l'offre de services de Convergence-stratégies et communications, tel que plus amplement décrite dans la proposition de janvier 2017, selon un taux horaire de 150 \$ plus les taxes applicables, pour une banque d'heures maximale de 140 heures.

M. Normand Martineau vote contre.

ADOPTÉE

17-01R-022

DÉFI SANTÉ

CONSIDÉRANT QUE Défi Santé est une campagne provinciale de promotion de saines habitudes de vie établie pour favoriser un mode de vie physiquement actif et une saine alimentation, particulièrement auprès des jeunes et des familles;

CONSIDÉRANT QUE l'inscription, à titre gratuit, de la Municipalité implique de faire la promotion du défi et de la campagne, de faire connaître les infrastructures, équipements et services de sports et loisirs;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut être reconnue dans divers outils de communication ciblée ou lors d'événements Défi Santé et recevra, par cette adhésion, des documents de référence, des infolettres et des objets promotionnels;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs activités sont déjà mises en place par la direction des services culturels et récréatifs et peuvent se greffer au Défi Santé;

CONSIDÉRANT QUE d'autres activités peuvent être organisées durant les 6 semaines du Défi afin de motiver les personnes inscrites soit du 31 mars au 11 mai 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise la directrice des services culturels et récréatifs à:

- Procéder à l'inscription de la Municipalité au Défi Santé;
- Signer une entente avec Cardio Plein Air;
- Faire la promotion du Défi Santé et soutenir les familles qui le relève;
- Faire connaître les infrastructures, équipements et services en sports et loisirs;
- Supporter et aider à l'organisation d'un évènement avec Cardio Plein Air le dimanche 2 avril 2017 sur le site de la réserve Beauréal afin d'offrir à la population un entraînement extérieur d'une durée d'une heure;
- Procéder, lors de l'évènement du 2 avril, au tirage de trois inscriptions gratuites à la session du printemps ou de l'automne 2017 parmi les nombreux cours offerts par les Services culturels et récréatifs.

ADOPTÉE

17-01R-023

ÉVÉNEMENTS CULTURELS ET RÉCRÉATIFS

CONSIDÉRANT QUE lors de l'élaboration des prévisions budgétaires 2017, le conseil a prévu l'organisation de divers évènements, festivités et concours touchant divers départements ou services de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation de chacune de ces activités est planifiée par le comité responsable;

CONSIDÉRANT QUE ces comités font rapport au comité plénier de leurs travaux;

CONSIDÉRANT QUE certains concours prévoient l'attribution de prix, déjà budgété;

CONSIDÉRANT QUE ces évènements, festivités et concours contribuent à animer la vie juliennaise;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

QUE le conseil autorise:

- La directrice des services culturels et récréatifs:
 - À s'adjoindre le personnel nécessaire pour l'organisation et la promotion des festivités, évènements et concours à être tenus au cours de l'année 2017, le tout conformément aux orientations et recommandations des comités afférents et conformément aux disponibilités budgétaires;

- À signer pour et au nom de la Municipalité, les contrats à intervenir pour la réalisation de ces festivités, événement et concours, le cas échéant;
- À effectuer les achats nécessaires à ces organisations dans la limite du budget prévu;
- L'attribution de prix dans certains concours conformément aux orientations du comité en charge de l'organisation et selon le budget prévu;
- Le paiement des dépenses inhérentes à la tenue de ces activités lorsque ces dépenses exigent un paiement immédiat;

QUE la directrice des services culturels et récréatifs dépose au comité plénier, dans les 60 jours suivant la tenue de l'activité, un rapport relatif à la tenue de ladite activité.

ADOPTÉE

17-01R-024

SEMAINE DE RELÂCHE 2017

CONSIDÉRANT QUE la semaine de relâche étudiante aura lieu du 27 février au 3 mars prochain;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire, comme par les années passées, offrir des activités de loisir pour toute la famille;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire offrir ces activités à coût abordable;

CONSIDÉRANT QUE la programmation a été présentée au Comité plénier;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la directrice des services culturels et récréatifs soit autorisée à préparer la programmation des activités et sorties à être tenue lors de la semaine de relâche;

QUE la Municipalité défraie les coûts de transport par autobus pour se rendre aux activités;

QUE le conseil autorise également la directrice des services culturels et récréatifs:

- À signer les ententes à intervenir avec les entreprises impliquées et le service d'autobus, le cas échéant;
- À procéder à l'achat des billets nécessaires pour permettre la participation aux activités;
- À prélever des participants le montant du coût de l'activité selon le prix de groupe négocié;
- À exiger des participants non-résidents, un montant supplémentaire de 10 \$ par personne pour défrayer les coûts de transport et un montant de 5 \$ supplémentaire pour défrayer les coûts du billet.

ADOPTÉE

17-01R-025

PROGRAMMATION D'ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES 2017

CONSIDÉRANT QUE le département des loisirs, en collaboration avec le Comité de loisir et culture, doit préparer la programmation des activités culturelles et récréatives offerte aux citoyens pour l'année 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE le conseil mandate la directrice des services culturels et récréatifs à préparer la programmation d'activités récréatives et culturelles, pour l'année 2017;

QUE le conseil mandate le Comité de loisir, sport, culture et famille et événements à étudier et recommander la tenue et la tarification de tels événements, le tout sous réserve de la présentation au comité plénier;

QUE la directrice des services culturels et récréatifs soit autorisée à signer les contrats et ententes à intervenir avec les professeurs/animateurs, et à effectuer les paiements nécessaires conformément aux ententes intervenues;

QUE la tarification des activités soit prélevée auprès des participants selon les ententes intervenues.

ADOPTÉE

17-01R-026

INTERNET LOISIRS STE-JULIENNE EN HAUT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire munir la salle des loisirs de Ste-Julienne en haut d'une ligne Internet (WiFi);

CONSIDÉRANT QU' il faut procéder à l'achat de l'équipement nécessaire à l'installation du réseau WiFi;

CONSIDÉRANT QU' il faut prévoir des frais mensuels Internet;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil :

- Autorise l'abonnement d'une ligne Internet pour le local des loisirs de Ste-Julienne en haut;

- Autorise l'achat de l'équipement nécessaire à l'installation du WIFI;
- Affecte cette dépense au poste budgétaire 02 701 20 331 après affectation des sommes nécessaires à ce poste pour permettre la dépense.

ADOPTÉE

17-01R-027 CERTIFICAT DE PAIEMENT NO 3 TRAITEMENT DU FER ET DU MANGANÈSE

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 16-05X-182 le conseil a octroyé le contrat pour des travaux d'installation d'un système de traitement pour l'élimination du fer et du manganèse à l'usine de production d'eau potable du puits Hélène;

CONSIDÉRANT l'état d'avancement des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le montant des travaux exécutés à ce jour totalise 488 094.60 \$ (avant taxes) incluant des travaux supplémentaires au montant de 14 299.70 \$;

CONSIDÉRANT le montant versé à ce jour de 95 582.30 \$ (avant taxes et retenue);

CONSIDÉRANT QU' une retenue de 10 % doit s'appliquer conformément aux modalités établies;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement n° 3 déposée par M. Thomas Connor ingénieur, de la firme Beaudoin Hurens;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise le versement d'un montant de 353 261.07 \$, plus les taxes applicables, à l'entrepreneur Centre de pompe Villemaire Inc. conformément au certificat de paiement n°. 3 déposé par M. Thomas Connor, ingénieur.

ADOPTÉE

17-01R-028 CERTIFICAT DE PAIEMENT NO 4 PROVISoire - DOMAINE DES DEUX LACS

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 16-05X-181 le conseil a octroyé le contrat pour les travaux de pavage du Domaine des deux lacs ;

CONSIDÉRANT l'état d'avancement des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le montant des travaux exécutés totalise 167 378.11 \$ (avant taxes) incluant des travaux supplémentaires de 645 \$;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'appliquer une retenue de 5 % jusqu'à la réception définitive des travaux tel que prévu au devis;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement n° 4 provisoire déposée par M. Michel Moreau, directeur du développement du territoire et des infrastructures et M. Patrick Charron, ingénieur;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise le versement d'un montant de 513.27 \$, plus les taxes applicables, à l'entrepreneur Asphalte Lanaudière Inc. conformément au certificat de paiement n° 4 provisoire déposé par M. Michel Moreau, directeur du développement du territoire et des infrastructures et M. Patrick Charron, ingénieur.

ADOPTÉE

17-01R-029

CERTIFICAT DE PAIEMENT NO 5 - CHEMIN DU GOUVERNEMENT

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 15-06R-197, le conseil a octroyé le contrat de travaux prévus sur le chemin du Gouvernement à l'entreprise Raymond Bouchard excavation Inc. pour un montant de 684 013 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont fait l'objet d'une réception définitive;

CONSIDÉRANT QUE le montant des travaux exécutés totalise 667 975.79 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU' une retenue de 5 % a été effectuée;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement n°. 5 déposée par M. Mathieu Gélinas, ingénieur de la firme Beaudoin Hurens;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise le versement d'un montant de 33 398.79 \$ plus les taxes applicables, représentant la libération de la retenue conformément aux modalités établies au devis, à l'entreprise Raymond Bouchard excavation Inc., conformément au certificat de paiement n°. 5 déposé par M. Mathieu Gélinas, ingénieur pour la firme Beaudoin Hurens.

ADOPTÉE

17-01R-030

**PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU
ROUTIER MUNICIPAL (PARRM) ~ MONTÉE ST-FRANÇOIS**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déposé une demande de subvention dans le cadre du PAARRM (programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal) pour des travaux de revêtement mécanisé de la montée St-François;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu confirmation d'une subvention maximale de 27 000 \$ pour lesdits travaux (dossier 00024911-1-63060 (14) - 2016-06-27-7);

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la montée St-François pour un montant subventionné de 27 000 \$ conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification est constitué.

ADOPTÉE

17-01R-031

**PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA
CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) ~ PROGRAMMATION**

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE:

- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la Municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;
- La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉE

17-01R-032

DEMANDE PIIA 2016-0061 : 1491, CHEMIN DU GOUVERNEMENT

CONSIDÉRANT QU' une demande de PIIA a été déposée sous le numéro 2016-0061 pour le 1491, chemin du Gouvernement visant à installer une enseigne sur poteau, de 0.35m², en cour avant pour un nouveau commerce;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande le 19 décembre 2016 et déposé ses recommandations au conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte la demande de PIIA 2016-0061 pour le 1491, chemin du Gouvernement.

ADOPTÉE

17-01R-033 **DEMANDE PIIA 2016-0062 : 1175, ROUTE 125 (SUITE 102)**

CONSIDÉRANT QU' une demande de PIIA a été déposée sous le numéro 2016-0062 pour le 1175, route 125 (suite 102) visant à installer des vinyles sur l'enseigne située sur le poteau en cour avant et installer une enseigne à plat, de 3.02m², sur le mur avant pour le nouveau commerce;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande le 19 décembre 2016 et déposé ses recommandations au conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte la demande de PIIA 2016-0062 pour le 1175, route 125 (suite 102).

ADOPTÉE

17-01R-034 **RÈGLEMENT 930-16 FAÇADE**

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JULIENNE**

RÈGLEMENT N°930-16

RÈGLEMENT N°930-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N°377, AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS APPLICABLES À LA FAÇADE PRINCIPALE.

ATTENDU QUE l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., A-19.1) autorise toute municipalité locale à adopter et à modifier toutes dispositions de sa réglementation d'urbanisme relativement au zonage;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Julienne a adopté le Règlement de zonage n° 377, entré en vigueur le 13 octobre 1992;

ATTENDU QUE le conseil désire modifier le Règlement de zonage n° 377, afin de modifier les dispositions sur les angles d'implantation des bâtiments principaux;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné à la
séance du conseil le 14 novembre 2016
par M. Stéphane Breault;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QU'il soit statué, décrété et ordonné, par le présent règlement, ce qui
suit :

ARTICLE 1 :

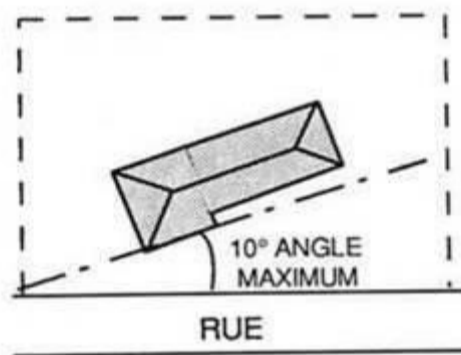
Le préambule ci-dessus énoncé fait partie intégrante du présent
règlement.

ARTICLE 2 :

Au chapitre 4, du règlement de zonage 377, l'article 63 "Dispositions
applicables à la façade principale" est remplacé comme suit :

**ARTICLE 63 DISPOSITIONS APPLICABLES À LA FAÇADE
PRINCIPALE**

Les bâtiments doivent être construits de façon à avoir la façade
principale parallèle à la voie publique carrossable, sauf dans les cas
de projets intégrés. L'angle maximal permis entre le bâtiment
principal et la voie publique carrossable fixé à 10°.



Cependant, lorsque la résidence se situe à un minimum de 30m de
toutes voies publiques carrossables et qu'une végétation abondante
maintenue en cour avant rend le bâtiment pas ou peu visible de
toutes voies publiques carrossables, aucun angle maximal n'est fixé.

ARTICLE 3 :

Le présent Règlement 930-16 entrera en vigueur conformément à la
loi.

Monsieur Marcel Jetté
Maire

Madame France Landry
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis de motion : 14 novembre 2016
Premier projet : 14 novembre 2016
Consultation publique : 30 novembre 2016
Second projet : 12 décembre 2016
Adoption finale : 16 janvier 2017
Publié le :

ADOPTÉE

17-01R-035 NOMINATION D'UN LIEUTENANT ~ DANIEL MARSOLAIS

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail de M. Daniel Marsolais venait à échéance le 31 décembre 2016 à titre de directeur adjoint au service incendie;

CONSIDÉRANT QUE M. Marsolais n'a plus les disponibilités nécessaires pour remplir la fonction de directeur adjoint;

CONSIDÉRANT QUE de ce fait, M. Marsolais réintègre une fonction syndiquée;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut continuer à bénéficier de l'expertise de M. Marsolais;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil nomme Daniel Marsolais à titre de lieutenant pour le service incendie conformément aux dispositions de la convention collective, rétroactivement au 1er janvier 2017.

ADOPTÉE

17-01R-036 AUTORISATION DE SIGNATURES ~ CONTRAT BENOIT GRÉGOIRE

CONSIDÉRANT QUE le service incendie doit combler un poste de directeur adjoint laisser vacant;

CONSIDÉRANT QUE suite à divers pourparlers entre la Municipalité et la MRC de Montcalm, celles-ci sont en voie de venir à une entente pour le partage d'une ressource;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de signer une entente concernant le partage des coûts relatifs à ce partage de ressource;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente intermunicipale de partage de ressource à intervenir entre la municipalité de Sainte-Julienne et le Service de sécurité incendie de la MRC de Montcalm;

QUE la directrice générale soit autorisée à appliquer les modalités de ladite entente.

ADOPTÉE

17-01R-037

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De lever la séance.

ADOPTÉE

Monsieur Marcel Jetté
Maire

Madame France Landry
Directrice générale et
secrétaire-trésorière